

PROCÉDURE D'ACHAT PUBLIC DU CROUS DE PARIS APPLICABLE AUX SERVICES DU CROUS

Point 3.4 du conseil d'administration du Crous de Paris du vendredi 13 mars 2026



	SEUILS Apprécié à partir de l'estimation du besoin, pour les services cette estimation s'entend pour la durée totale, reconductions comprises, à l'échelle de l'établissement	MISE EN CONCURRENCE MINIMUM		PROCEDURE	
		Support	Délais minimums	Formalisme imposé pour le choix du titulaire	Attribution du marché et contrôle
PROCEDURE ADAPTEE	<p><u>Pour les marchés de fournitures et services :</u></p> <p>Jusqu'au 31 mars 2026 : Jusqu'à 39 999,99 euros HT</p> <p>A compter du 1^{er} avril 2026 : Jusqu'à 59 999,99 euros HT</p> <p><i>Portage possible par chaque centre de responsabilité budgétaire sous réserve de la disponibilité du budget nécessaire.</i></p>	<p>Demande écrite de trois devis minimums ou Lettre de consultation ou UGAP</p>	<p>Délai raisonnable permettant réelle mise en concurrence</p>	<p><u>Pour les demandes de devis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de mise en concurrence pour marchés fournitures et services > 2 000 € HT - Travaux > 15 000 € HT <p><u>Pour les lettres de consultation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur sans avis de la commission 	<ul style="list-style-type: none"> - Traçabilité de la procédure (<i>attestation de mise en concurrence jointe dans ORION au bon de commande</i>) - Information des candidats non retenus
	<p><u>Pour les marchés de fournitures et services :</u></p> <p>Jusqu'au 31 mars 2026 : De 40 000 à 89 999, euros HT</p> <p>A compter du 1^{er} avril 2026 : De 60 000 à 89 999,99 euros HT</p>	<p>Lettre de consultation a minima et Publication obligatoire sur la plateforme dématérialisée AWS ou UGAP</p>	<p>15 jours minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur sans avis de la commission 	
	<p><u>Pour les marchés de fournitures et services :</u> de 90 000 à 139 999,99 euros HT</p> <p><u>Pour les marchés de travaux :</u> de 100 000 à 5 403 999,99 euros HT</p>	<p>Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un Shal ou UGAP</p>	<p>15 jours minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des offres - Choix par le pouvoir adjudicateur après avis de la commission consultative d'achat 	
PROCEDURE FORMALISEE	<p><u>Pour les marchés de fournitures et services :</u> à partir de 140 000 euros HT</p> <p><u>Pour les marchés de travaux :</u> à partir de 5 404 000 euros HT</p>	<p>Procédure formalisée et publication en application du code de la commande publique.</p> <p>Ou</p> <p>UGAP</p> <p>+ Avis préalable du contrôleur budgétaire régional selon les conditions fixées au document de contrôle.</p>			

En application du code de la commande publique et du décret 2025-1386 du 29 décembre 2025 relatif aux seuils de procédure.

Respect de la soutenabilité budgétaire : la disponibilité des crédits doit impérativement être vérifiée avant la passation de la procédure sur la base d'une évaluation du besoin.

Portage par le service marché pour les fournitures et services et par le service patrimoine pour les travaux.